Charte des usages du numérique et des ressources informatiques

Lycée Saint-Vincent de Paul / CAMPUS ST VINCENT

Objet de la charte

La présente charte définit les conditions d'utilisation des équipements informatiques, des services numériques et de l'accès à Internet mis à disposition des élèves et des personnels OGEC du Lycée Saint-Vincent de Paul et du Campus st Vincent dans le cadre des activités pédagogiques, éducatives et administratives.

Elle s'applique à tous les utilisateurs :

- élèves ;
- enseignants ;
- personnels administratifs et techniques ;
- intervenants autorisés.

Cette charte s'inscrit dans le respect :

- du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;
- de la loi Informatique et Libertés modifiée ;
- du Code de la propriété intellectuelle ;
- du Code pénal relatif aux infractions informatiques ;
- des règles de protection des mineurs et du droit à l'image.

Services numériques concernés

La charte s'applique à l'ensemble des ressources numériques de l'établissement, notamment :

- ordinateurs fixes et portables ;
- tablettes et équipements mobiles ;
- réseau filaire et Wi-Fi ;
- ENT, messagerie et espaces de stockage ;
- logiciels et applications pédagogiques ;
- accès Internet ;
- imprimantes et périphériques ;
- équipements personnels connectés au réseau de l'établissement.

Compte utilisateur et authentification

Chaque utilisateur dispose d'un identifiant personnel et confidentiel lui permettant d'accéder aux matériels informatiques et aux réseaux de l'établissement.

L'utilisateur s'engage à :

- conserver son mot de passe secret ;
- ne jamais communiquer ses identifiants ;
- se déconnecter après utilisation ;
- signaler immédiatement toute utilisation suspecte de son compte.

Toute action réalisée avec un compte utilisateur est réputée avoir été effectuée par son titulaire.

Utilisation des ressources numériques

Les ressources numériques de l'établissement sont mises à disposition prioritairement pour :

- les activités pédagogiques ;
- les recherches documentaires ;
- la communication liée à la scolarité.

Un usage personnel limité peut être toléré s'il :

- reste raisonnable ;
- ne perturbe pas le fonctionnement du service ;
- respecte la législation et les règles de sécurité.

Engagements de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à :

Respecter les personnes

- adopter un comportement respectueux en ligne ;
- ne pas diffuser de contenus injurieux, violents, discriminatoires ou diffamatoires ;
- ne pas pratiquer le cyber-harcèlement ;
- respecter le droit à l'image, à la voix et la vie privée.

Respecter la sécurité informatique

- ne pas tenter de contourner les protections du réseau ;
- ne pas accéder à des comptes ou données sans autorisation ;
- ne pas introduire volontairement de logiciels malveillants ;
- ne pas modifier les configurations des équipements sans autorisation.

Respecter la loi

- respecter les droits d'auteur et les licences logicielles ;
- ne pas télécharger ou diffuser illégalement des œuvres protégées ;
- ne pas utiliser les outils numériques à des fins illicites.

Respecter le matériel

- prendre soin des équipements mis à disposition et ne pas toucher au matériel mis en place
- signaler toute panne ou anomalie ; ne pas chercher à réparer une panne matérielle
- utiliser les ressources de manière raisonnable (stockage, impressions, bande passante).

Utilisation d'Internet et des services en ligne

L'accès à Internet est filtré dans le cadre de la réglementation applicable aux établissements scolaires.

Sont notamment interdits :

- la consultation de contenus illicites ou inappropriés ;
- les tentatives d'intrusion informatique ;
- le téléchargement illégal ;
- l'usurpation d'identité numérique ;
- la diffusion de fausses informations ou de contenus portant atteinte à autrui.

L'utilisation des réseaux sociaux, messageries instantanées ou outils collaboratifs peut être autorisée lorsqu'elle s'inscrit dans un cadre pédagogique défini par les enseignants.

Gestion du poste de travail

A des fins de maintenance informatique, le service informatique interne de l'établissement peut accéder à distance à l'ensemble des postes de travail. Cette intervention s'effectue avec l'autorisation de l'utilisateur.

Dans le cadre de mises à jour et évolutions du système d'information, et lorsqu'aucun utilisateur n'est connecté sur son poste de travail, le service informatique peut être amené à intervenir sur l'environnement technique des postes de travail Il s'interdit d'accéder aux contenus.

Données personnelles et RGPD

L'établissement veille à protéger les données personnelles des utilisateurs conformément au RGPD.

Les utilisateurs disposent notamment :

- d'un droit d'accès ;
- d'un droit de rectification ;
- d'un droit d'opposition dans les conditions prévues par la réglementation.

Les données liées à l'utilisation des services numériques peuvent être conservées à des fins :

- de sécurité ;
- de maintenance ;
- de traçabilité réglementaire.

Intelligence artificielle et outils numériques émergents

L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative (assistants conversationnels, générateurs d'images ou de textes, etc.) doit respecter :

- les consignes pédagogiques des enseignants ;
- la confidentialité des données ;
- les règles relatives au plagiat et à l'intégrité scolaire.

Il est interdit de transmettre à des services externes des données personnelles, confidentielles ou sensibles sans autorisation.

Contrôle et sécurité

Pour des raisons de sécurité, de maintenance ou de conformité réglementaire, l'établissement peut être amené à :

- superviser les usages du réseau ;
- limiter certains accès ;
- suspendre temporairement un compte.

Ces opérations sont réalisées dans le respect de la réglementation en vigueur.

Sanctions

Le non-respect de cette charte peut entraîner :

- une limitation ou une suppression de l'accès aux services numériques ;
- des sanctions disciplinaires prévues par le règlement intérieur ;
- d'éventuelles poursuites civiles ou pénales.

Acceptation de la charte

L'utilisation des ressources numériques de l'établissement implique l'acceptation pleine et entière de la présente charte.

Nom :
Prénom :

en qualité de : alternant / personnel OGEC / formateur

mention "lu et approuvé" (date et signature)